

## **2196 - Quel est le facteur pris en compte pour fixer l'entrée de l'heure de la prière de l'aube au nord de la Grande Bretagne ?**

---

### **question**

Question : Je soumetts à votre éminence le problème des prières d'isha et du fadjr dans le district de New Castle en Grande Bretagne. Les musulmans de New Castle éprouvent de grandes difficultés aux heures de la prière d'isha et du fadjr ainsi qu'à l'heure d'entrée en jeûne, car la lumière atteint la surface de la terre avant le lever du soleil, et la même lumière persiste longtemps après le coucher du soleil.. voire toute la nuit. Les astronomes locaux divisent la période commençant par l'apparition de la lumière du soleil et son lever complet et s'étendant au coucher du soleil et la disparition de sa lumière en trois parties :

- La première est le temps pendant lequel l'intensité de la lumière est telle que n'importe quel individu peut exercer n'importe quelle activité ;
- La deuxième partie est celle marquée par une lumière d'une intensité qui ne permet pas à l'individu d'exercer des activités nécessitant la présence de la lumière ;
- La troisième partie est celle de l'obscurité totale.

Ma question est la suivante : comment peut-on déterminer le début du temps de la prière de l'aube, celui d'isha et celui du début du jeûne à la lumière des données de la division du temps ci-dessus indiquée ?

### **la réponse favorite**

La fixation des heures de prière ne repose sur aucune division astronomique. Pour l'heure de la prière de l'aube, il ne faut tenir compte que de l'apparition d'une lumière qui traverse l'horizon à l'Est, pourvu qu'elle soit claire et distincte. L'heure de cette prière

prend fin avec le lever du soleil. Quant à l'heure de la prière du maghrib, elle commence dès la disparition du disque solaire et aucun compte ne doit être tenu de la persistance de la lumière après la disparition du disque.

L'heure de la prière d'isha commence dès la disparition avérée du crépuscule qui suit le coucher du soleil et l'on commence à s'abstenir des facteurs d'interruption du jeûne dès l'entrée du temps de la prière de l'aube, qui vient d'être indiqué et l'on met fin au jeûne dès la disparition du disque solaire, même si sa lumière persiste partiellement.